

DECLARATION FO

Réunion du CSE EXTRAORDINAIRE LOGISTIQUE

Date : 06 juin 2024

Les élus **FO** alertent la direction de la situation de ses salariés de la plateforme logistique de St Georges d'Espéranche qui doivent changer de lieu de travail suite au PSE et à la fermeture du site de St Georges d'esperanche.

Le non-respect des délais et engagements de la direction amènent à une situation sociale catastrophique.

Le nombre d'arrêts maladies est très important, la détresse psychologique des collaborateurs est inquiétante.

Nous rappelons a la direction son obligation de veiller à la santé et à la sécurité de ses salariés comme le prévoit l'article L 4121-1 du code du travail.

Les élus **FO** s'étonnent des locaux proposés par la direction aux 19 salariés devant déménager sur la plateforme de BUT de Janneyrias.

Un open-space de 165m² soit 8,68m² par personne sachant que la norme AFNOR NF X 35-102 préconise 15m² pour un espace de travail collectif et bruyant. La direction souhaite-t-elle conserver ces 19 salariés ou négocier des départs en parallèle.

Les 2 expertises menées par le cabinet ISAST et SESAME ont lourdement alertés sur le mal-être de cces salariés et la mise à jour du DUERPS a également notifié ces situations dangereuses.

La direction de Conforama s'est engagée dans le livre du PSE a installer ces 19 salariés dans les nouveaux locaux adéquats début juin .

L'absence de commission de suivi du PSE au mois de mai comme prévu par l'accord du PSE validé par la DREETS, malgré les demandes répétées de **FO**, contribuent à accentuer notre désarroi. Notre mission de défense des intérêts des salariés est bafouée.

Les élus **FO** vont prendre toutes les dispositions légales pour faire respecter les intérêts des salariés et engager tous les recours auprès des juridictions compétentes.

Nous exigeons des mesures immédiates, mais surtout une attitude responsable de la part de la Direction.

Fait à Décines, le 05 juin 2024